

■ **TOUSSUS-LE-NOBLE**

L'Aéro-club Air France se dote d'un simulateur de vol

C'est un bijou technologique reproduisant fidèlement la cabine de pilotage d'un avion-école. L'Aéro-club Air France a inauguré mercredi 7 juin un simulateur de vol, premier du genre pour la structure associative.

L'outil fabriqué par Alsim à Nantes va permettre d'effectuer au sol 10 % des heures de formation pour brevet de pilote privé avion.

Jean-Noël Barrot, ministre chargé de la Transition numérique, était présent mercredi pour tester cet appareil 3.0 qui reproduit fidèlement l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Limitier les nuisances

En compagnie de Vanessa Auroy, maire de la ville et pilote privé avion, il a effectué un vol sur simulateur.

« C'est très réaliste, on a la sensation d'être en vol, presque le vertige, note Jean-Noël Barrot, avant d'ajouter : C'est très efficace pour les élèves pilotes afin de découvrir le tour de piste, notamment les trajectoires, pour

respecter les couloirs aériens et éviter les habitations. »

Avec le simulateur, ce seront des mouvements en moins sur cette plateforme aéroportuaire régulièrement cible d'actions de certains riverains mécontents du niveau sonore des avions qui atterrissent et décollent.

Les phases de formation sont justement synonymes de rotations autour des pistes.

« C'est un matériel dont l'utilisation sera proposée aux autres aéroclubs. À Toussus, nous sommes 9 associations, représentant 1 000 pilotes privés, c'est un potentiel important », fait remarquer David Auroy, président de l'aéro-club Air France.

Des nouveaux avions

Utilisé depuis mai dernier, le simulateur totalise déjà 100 heures de vol.

« Nous formons une trentaine de pilotes chaque année. Le simulateur permet environ 150 heures de pilotage qui ne seront pas des tours de piste. Dans la certification vol aux instruments, le

simulateur est autorisé pour 25 heures sur 40, c'est l'outil parfait pour apprendre à voler sans visibilité », souligne David Auroy.

Un beau bébé dont les instruments reproduisent fidèlement les conditions d'un vol, jusqu'au ressenti sur les commandes, suivant la configuration retenue par l'instructeur.

Le simulateur traduit une forte volonté de l'Aéroclub Air France de diminuer les nuisances de la plateforme. Un matériel très récent, acheté d'occasion qui a tout de même nécessité un budget de 156 000 € auxquels il faut ajouter 15 000 € pour faire certifier l'appareil par la DGAC et aménager une pièce de 40 m² pour le recevoir.

« La réduction du bruit guide notre action. C'est la condition sine qua non pour voir perdurer l'activité aéronautique sur le plateau de Saclay », analyse David Auroy.

Le simulateur complète une flotte d'appareils qui se renouvelle, elle aussi.

Deux avions nouvelle génération DA 40 TDI viennent d'être



Avec Vanessa Auroy comme instructeur, Jean-Noël Barrot s'apprête à décoller pour un tour de piste.

achetés. « Là aussi en occasion, pour réduire la facture. C'est un coup de chance, ces avions sont très rares sur le marché de l'occasion et neuf ils coûtent 500 000 € pièce, inenvisageable pour une structure associative comme la nôtre », souligne le président.

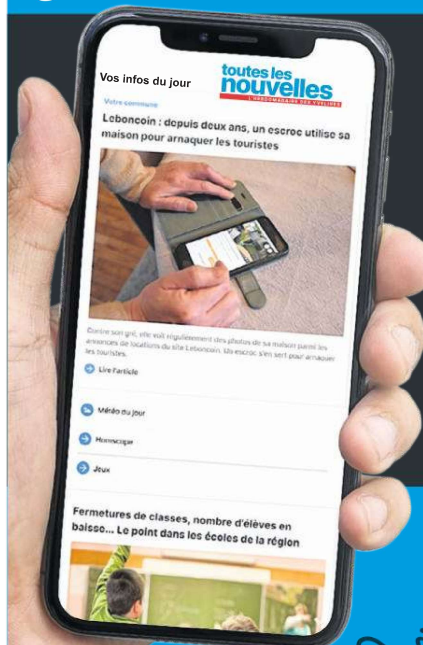
L'Aéroclub Air France a réduit la facture de moitié avec l'occasion pour ces appareils fabriqués par l'Autrichien Diamond Aircraft, réputés dans les écoles de pilotage.

Des avions qui ont des vertus environnementales très utiles à Toussus-le-Noble.

Entre un Cessna et le DA 40, c'est 50 % de niveau sonore en moins, quasiment le niveau d'un avion électrique. C'est aussi une baisse de 40 % en consommation de carburant et un moteur éligible aux carburants avion de synthèse.

Emmanuel Fèvre

SUIVEZ la vie locale gratuitement dans votre boîte mail.



- > des articles inédits,
- > des idées de sorties,
- > la météo du jour,
- > votre horoscope.



INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER



SCANNEZ le QR code

Toute l'info locale des Yvelines et alentours sur :

actu.fr/newsletter/#78actu

■ **BOIS D'ARCY**

8 projets retenus pour le premier budget participatif

C'est le premier budget participatif de Bois-d'Arcy !

21 projets ont été émis et déposés par les habitants de Bois-d'Arcy. Le budget alloué est de 100 000 €. « Je suis ravi de voir autant de propositions pour cette première édition. Pour qu'un projet soit sélectionné, il fallait qu'il soit faisable techniquement, réalisable financièrement et qu'on soit chez nous car certains projets étaient proposés mais nous n'étions pas propriétaire des lieux donc impossible », explique Jean-Philippe Luce, maire de Bois-d'Arcy.

Votes possibles jusqu'au 20 juin

Huit projets d'intérêt général ont été retenus.

Il s'agit de la réalisation d'une cabane à livre pour 3 000 €, de la création d'une promenade douce au nord de la Ville pour 60 000 €, d'un parc canin pour 52 000 €, d'espace de sport et de musculation en accès libre pour 30 000 €, de promenade urbaine autour de l'étang Per-



Sécriser l'accès piéton pour aller au COSEC à partir de la rue Alexandre-Turpault est l'un des projets retenus de cette première édition du budget participatif de Bois-d'Arcy.

rot pour 75 000 €, d'un four à pain à partager pour 15 000 €, de la sécurisation de l'accès piétons pour aller au COSEC pour 3 000 € et enfin de l'installation de supports à vélos pour le stationnement en extérieur pour 600 €.

Ces huit projets sont soumis au vote jusqu'au 20 juin 2023. Les lauréats seront classés

par ordre croissant de suffrage obtenu.

Les projets lauréats seront ensuite réalisés après le vote du budget, dans la limite de l'enveloppe financière dédiée de 100 000 €.

Manon Valardo

▲ Votez pour vos 3 projets favoris sur : notre-ville.boisdarcy.fr